

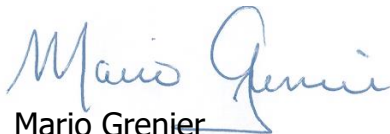
AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement numéro 322-2020 sur l'abattage des arbres en forêt privée sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

- 1° Lors de la séance ordinaire tenue à Chandler, le 12 février 2020, le conseil de la MRC a adopté le projet de règlement numéro 322-2020 portant le titre de **Règlement numéro 322-2020 modifiant le règlement numéro 304-2017 sur l'abattage des arbres en forêt privée sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé.**
- 2° Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 24 mars 2020, à 16h00, au siège social de la MRC du Rocher-Percé**, situé au 129, boulevard René-Lévesque Ouest, à Chandler. Au cours de cette assemblée, la commission de consultation, formée de membres du conseil de la MRC et présidée par la préfète, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et elle entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3° Le projet de règlement peut être consulté au bureau des municipalités de Port-Daniel-Gascons, Grande-Rivière et Percé ainsi qu'à celui de la MRC du Rocher-Percé, aux heures normales d'ouverture.
- 4° Le projet de règlement numéro 322-2020 vise à modifier la cartographie applicable relativement à l'encadrement visuel le long des chemins publics et aux bandes de protection en bordure de certains chemins publics (lisière boisée).

Donné à Chandler, ce 25^e jour du mois de février de l'an 2020 (25-02-2020)



Mario Grenier
Directeur général et secrétaire-trésorier